



DANONE

Paris, le 18 septembre 2009

Règlement amiable par The Dannon Company de l'action en nom collectif initiée aux Etats-Unis en janvier 2008

A la suite du règlement amiable de l'action en nom collectif initiée en janvier 2008, The Dannon Company, filiale de Danone aux Etats-Unis, a publié aujourd'hui le communiqué suivant :

DANNON COMMENTE LE REGLEMENT AMIABLE DE L'ACTION EN NOM COLLECTIF

White Plains, NY - 18 Septembre 2009 – The Dannon Company annonce aujourd'hui le règlement amiable de l'action en nom collectif initiée en janvier 2008 concernant les publicités de ses produits Activia et DanActive.

Dans le cadre de cet accord, la société Dannon va effectuer certaines modifications et améliorations sur l'étiquetage et les publicités afin notamment d'accroître la visibilité des appellations scientifiques des souches probiotiques propres à chacun de ces produits. Ces informations, ainsi que les fondements scientifiques de ces allégations santé sont déjà disponibles sur les sites Internet des produits. La société Danonn a également accepté de créer un fond plafonné à 35 millions de dollars afin de rembourser le coût d'achat des produits aux consommateurs qui se manifesteront.

Michael Neuwirth, porte-parole de la société Dannon a déclaré : « La décision de régler à l'amiable ce dossier s'explique par la volonté de la société de limiter le temps passé et les coûts engendrés par ce litige et de se concentrer à nouveau entièrement et aussi rapidement que possible sur son métier et ses produits qui apportent, à des millions de consommateurs pleinement satisfaits, des bénéfices prouvés pour la santé. Cela permet de répondre à la demande des plaignants tout en confortant les allégations d'Activia et de DanActive, qui reposent sur des années de recherche scientifique. »

Dannon coopère par ailleurs avec la Federal Trade Commission (FTC) qui examine actuellement des allégations similaires. Ce processus d'examen par la FTC des publicités est courant et Dannon est confiant qu'il aboutira prochainement.

Pour plus d'informations sur la société The Danonn Company et ses produits : www.dannon.com, www.activia.us.com ou www.danactive.com.

A propos de Danone

Danone est l'une des entreprises les plus dynamiques du secteur alimentaire. Sa mission est d'apporter la santé par l'alimentation au plus grand nombre. Les produits de Danone sont présents sur les 5 continents dans plus de 120 pays. En 2008, Danone qui compte 160 sites de production et environ 80 000 collaborateurs, a enregistré un chiffre d'affaires de 15,2 milliards d'euros. Danone bénéficie de positions de leader de l'alimentation santé autour de quatre métiers : les produits laitiers frais (n°1 mondial) et les eaux (n°2 sur le marché de l'eau conditionnée), l'alimentation infantile (n°2 mondial) et la nutrition médicale. Coté sur Euronext Paris, Danone est également classé dans les principaux indices de responsabilité sociale : Dow Jones Sustainability Index Stoxx et World, ASPI Eurozone et Ethibel Sustainability index.

Pour tous renseignements complémentaires :

Direction de la Communication : +33 1 44 35 20 75 / Direction des Relations Investisseurs : +33 1 44 35 20 76
Danone : 17, Boulevard Haussmann 75009 Paris – Fax : +33 1 44 35 24 80